

Viticulture : prolongation de la durée de validité de certaines autorisations de plantation



© 2026 Les Echos Publishing

Les autorisations de plantations nouvelles de vignes sont valables pendant 3 ans à compter de leur délivrance. Ainsi, les autorisations qui sont délivrées en juillet 2026 sont valables jusqu'au 31 juillet 2029.

Toutefois, par dérogation, dans certains départements, les autorisations de plantation qui sont arrivées à échéance le 31 juillet 2026 (qui ont donc été délivrées en juillet 2023) sont valables pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 juillet 2027.

Cette mesure est destinée à permettre aux viticulteurs qui, en raison du contexte économique ou des difficultés rencontrées par la filière, n'ont pas pu réaliser leurs plantations dans les délais requis, de disposer d'une année supplémentaire pour le faire. Les pouvoirs publics ont ainsi voulu éviter que des autorisations de plantation arrivent à expiration alors que de nombreux projets d'investissement ont été différés pour ces raisons.

Précision : les 25 départements bénéficiant de cette mesure sont les suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or,

Drôme, Gard, Gers, Hérault, Jura, Landes, Loire, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Var, Vaucluse, Vienne et Yonne.

[Instruction technique DGPE/DGPE/2026-408 du 13 juillet 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing